



Quingamp Paimpol
Armor-Argoat AGGLOMÉRATION

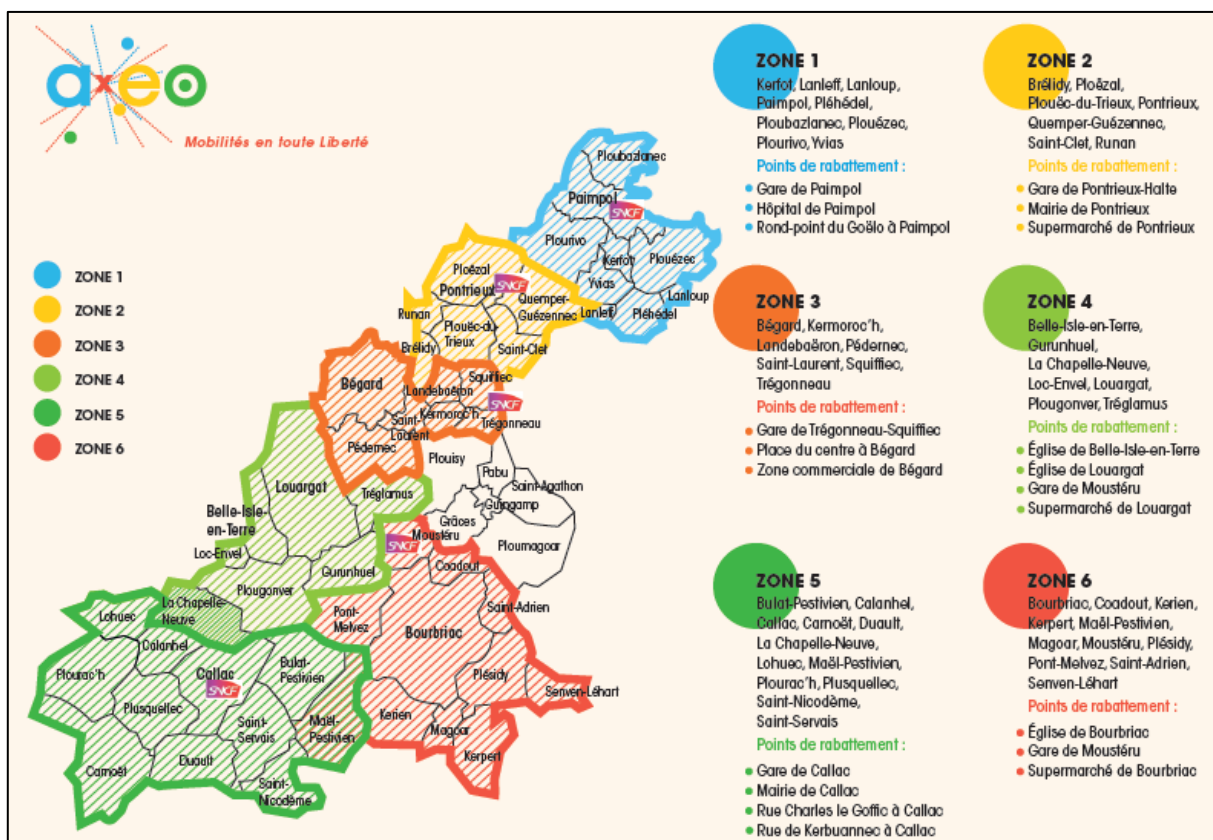
Guide de fonctionnement du nouveau service de transport à la demande Axéo zonal mis en place à partir du samedi 30 juin 2018

Qu'est-ce que le service de transport à la demande Axéo Zonal ?

Le nouveau service de transport à la demande Axéo est un service de transport à la demande de type zonal. C'est-à-dire qu'il permet d'effectuer des **déplacements à l'intérieur de sa zone de résidence afin de rejoindre la ville centre ou la gare correspondant à sa zone à des horaires définis.**
Pour des trajets en dehors de sa zone de résidence, des correspondances sont possibles avec la ligne TER ou les lignes TIBUS.

6 zones de TAD sont définies comme suit :

- Zone 1: rabattement vers le centre-ville et la gare de Paimpol
- Zone 2 : rabattement vers le centre-ville et la gare de Pontrieux
- Zone 3 : rabattement vers le centre-ville de Bégard et vers la gare de Trégonneau-Squiffiec
- Zone 4 : rabattement vers le centre-ville de Belle-Isle-en-Terre, vers le centre-ville de Louargat et vers la gare de Moustéru
- Zone 5 : rabattement vers le centre-ville et la gare de Callac
- Zone 6 : rabattement vers le centre-ville de Bourbriac et vers la gare de Moustéru



Périmètre concerné

Les périmètres concernés par ce nouveau service sont les périmètres des ex Communautés de Communes de Bégard, de Belle-Isle-en-Terre, de Bourbriac, de Callac, de Paimpol et de Pontrieux.

Le service de transport à la demande Axéo vient remplacer les services de transport à la demande existants sur les secteurs de Bégard (Trans Bro Bear), de Paimpol (T9COM), de Callac (Callac Argoat Transport) et de Pontrieux (Trev Service).

Ces services de transport à la demande n'existeront plus à partir du 30 juin 2018. Cela signifie qu'aucune réservation pour ces services n'est possible au-delà du 29 juin 2018 et donc aucun déplacement avec ces services ne pourra être effectué au-delà de cette date également.

Le périmètre de l'ex Communauté de Communes de Guingamp est exclu de ce nouveau service. En effet, les services de transports existants suivants Axéoplus, Axéophone et Axéobus restent inchangés. Les réservations pour les services de transport à la demande Axéoplus et Axéophone se font toujours au 08.10.22.22.22.

Pour qui ?

Ce service est un service de transport à la demande collectif et public. C'est-à-dire qu'il est accessible à tous y compris aux personnes à mobilité réduite.

Est considérée comme personne à mobilité réduite :

- une personne disposant d'une carte d'invalidité à 80% et plus
- une personne en fauteuil roulant
- toute personne dans l'incapacité de se déplacer jusqu'à un point d'arrêt sur présentation d'une ordonnance d'un médecin (personne âgée, personne en invalidité temporaire, personne avec une jambe cassée...)

Comment ça fonctionne ?

- L'utilisateur repère le numéro de zone correspondant à sa commune de résidence.

Par exemple, pour un usager habitant la commune de Pont-Melvez, sa zone de déplacement est la zone 6.

- L'utilisateur regarde ensuite les points de destination correspondant à sa zone auxquels il peut se rendre.

Par exemple, pour l'utilisateur habitant la commune de Pont-Melvez, il peut se rendre aux points de destination suivants :

- Église de Bourbriac
- Gare de Moustéru
- Supermarché de Bourbriac



- L'utilisateur regarde ensuite les jours et les horaires auxquels il peut arriver et repartir du point de destination auquel il veut se rendre.

Par exemple, pour l'utilisateur habitant la commune de Pont-Melvez, il peut arriver au point de destination « Église de Bourbriac » le mardi à 9h30 et repartir de « Église de Bourbriac » à 11h30.

Zone 6 - Bourbriac				
Arrivée à :	Points de rabattement	Mardi	Mercredi	Samedi
	Église de Bourbriac	9h30		
	Supermarché de Bourbriac	9h35		
	Gare de Moustéru		13h45	12h50
Départ de :				
	Église de Bourbriac	11h30		
	Supermarché de Bourbriac	11h35		
	Gare de Moustéru		18h10	18h10

Correspondance en gare de Moustéru avec la ligne TER

- L'utilisateur n'est pas obligé de repartir du point d'arrêt auquel il a été déposé.

Par exemple, pour l'utilisateur habitant la commune de Pont-Melvez, il peut arriver au point de destination « Église de Bourbriac » le mardi à 9h30 et repartir de « Supermarché de Bourbriac » à 11h35.

- Les horaires d'arrivée et de départ en gare sont en correspondance avec les trains.

Par exemple, pour l'utilisateur habitant la commune de Pont-Melvez, il peut arriver à la gare de Moustéru le mercredi à 13h45 et ainsi prendre le train en direction de Guingamp qui passe en gare de Moustéru à 13h54. À son retour l'utilisateur arrive en train en provenance de Guingamp à 18h00 et celui-ci peut repartir de la gare de Moustéru à 18h10 avec le service de transport à la demande.

Comment réserver son trajet ?

Pour accéder à ce service les réservations sont obligatoires par téléphone au 02 96 92 93 43 ou par mail à tadaxeo@orange.fr.

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, hors jours fériés.

Les réservations seront possibles qu'à partir du mardi 26 juin 2018.

Comment l'utilisateur se déplace ?

- À l'aller :

L'utilisateur téléphone au plus tard la veille de son voyage avant 12h pour réserver son trajet

L'utilisateur indique le jour, l'heure d'arrivée et le point de destination auquel il veut se rendre et correspondant à sa zone

La centrale de réservation indique à l'utilisateur un point d'arrêt proche de son domicile où un véhicule (car, mini bus ou voiture) identifiable avec le logo Axéo viendra le chercher ainsi que l'horaire de passage

- Le jour du voyage :

L'utilisateur se présente 5 minutes à l'avance au point d'arrêt indiqué lors de sa réservation

Le véhicule prend l'utilisateur au point d'arrêt et à l'heure convenue puis le dépose au point de destination demandé lors de sa réservation

- Pour les personnes à mobilité réduite :

L'usager est pris en charge à la porte de son domicile

Le véhicule dépose l'usager à la porte de son lieu de rendez-vous **dans la ville centre ou en gare correspondant à sa zone.**

➤ Les itinéraires sont établis en fonction des réservations. Lorsque l'usager monte dans le véhicule Axéo, d'autres usagers peuvent déjà être présents à bord du véhicule. De plus, au cours du trajet d'autres usagers peuvent monter ou descendre du véhicule.

Conseils pratiques pour voyager en toute tranquillité

L'usager ne doit pas oublier de réserver son retour lors de sa réservation

L'usager prévoit l'appoint en monnaie pour payer son voyage

En cas d'empêchement, l'usager prévient la centrale de réservation au plus tard la veille de son trajet avant 14h00

Quel tarif ?

2€ l'aller

4€ l'aller-retour

Le service de TAD est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne à mobilité réduite et pour les enfants de moins de 5 ans.

Le tarif de 2€ est valable uniquement pour un trajet sur le service de TAD zonal Axéo. C'est-à-dire que l'usager devra, dans le cadre de son déplacement, s'il monte dans le train ou sur une ligne TIBUS, payer son titre de transport au même titre que les autres passagers.

Quels motifs de déplacement ?

L'utilisation de ce service peut se faire pour n'importe quel motif de déplacement : Activités sportives et de loisirs, marchés, courses, rendez-vous administratifs et médicaux...

Quels jours de fonctionnement ?

Le service fonctionne toute l'année (sauf les dimanches et jours fériés) :

- Les jours de marché (jours différents en fonction des zones)
- Les mercredis après-midi
- Les samedis après-midi

Contact

Société des Transport Urbains de Guingamp (STUG)

12 rue Saint-Michel, 22 200 GUINGAMP

02 96 92 93 43

tadaxeo@orange.fr